



MAIRIE

83820 RAYOL-CANADEL-SUR-MER

Téléphone : 04 94 15 61 00

Télécopie : 04 94 15 61 19

JP/FM/VG N° 2187  
[virginie.genty@rayol-canadel.fr](mailto:virginie.genty@rayol-canadel.fr)

<b>DIFFUSION COURRIER</b> <b>ARRIVE</b>	
ORIGINAL POUR REPONSE <i>Urgent</i>	
Copie pour éléments de réponse <i>Virginie Genty / Dany / Cok</i>	
Copie pour information	
Observations	<input type="checkbox"/> Urgent

Rayol-Canadel, le 16 décembre 2022

ARRIVE LE

21 DEC. 2022  
007598

MAIRIE CAVALAIRE-SUR-MER

Mairie de Cavalaire  
Hôtel de Ville  
109 Avenue Gébril Péri  
83240 CAVALAIRE

Objet : Notification de la modification n°5 du PLU

Monsieur le Maire,

*du 16/12/22*

Vous nous avez transmis pour avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Ayant pris connaissance de celui-ci, je vous informe n'émettre aucune observation particulière.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, ma parfaite considération.

Le Maire,  
Jean PLENAT

*rien - lui*



Service: Foncier Aménagement Territoires  
Dossier suivi par : Stéphanie Vincent  
Nos Réf : F/FA/EL/SV/MA  
Visa Cheffe de service :  
Visa Direction :

DIFFUSION COURRIER ARRIVE	
ORIGINAL POUR REPONSE <i>[Signature]</i>	
Copie pour éléments de réponse <i>[Signature]</i>	
Copie pour information /	
Observations	<input type="checkbox"/> Urgent



Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
109 Avenue Gabriel PERI  
CS 50150  
83 240 CAVALAIRE-SUR-MER

**Objet : Modification de droit commun N° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cavalaire-sur-Mer - Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture**

**Siège Social**  
11 rue Pierre Clément CS 40203  
83006 DRAGUIGNAN CEDEX

**Antenne de Vidauban**  
70 av. du Président Wilson  
83550 VIDAUBAN

**Antenne de Hyères**  
727 av. Alfred Décugis  
83400 HYÈRES

**Contact**  
Tél. : 04 94 50 54 50  
Mél : [contact@var.chambagri.fr](mailto:contact@var.chambagri.fr)

Monsieur le Maire,

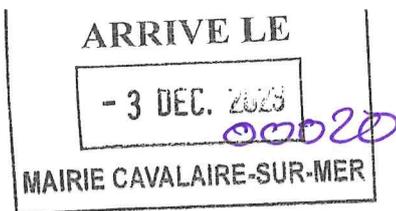
Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 21 novembre 2022, nous avons été rendus destinataire du projet de modification de droit commun N°5 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, dans un délai d'un mois.

La procédure de modification de droit commun porte sur la réhabilitation d'un îlot en centre-ville à des fins de logements pour partie sociaux. Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

La Chambre d'Agriculture du Var émet un avis favorable sur la procédure de modification de droit commun N°5 du PLU de Cavalaire-sur-Mer.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sincères salutations.

**Fabienne JOLY**  
Présidente de la Chambre d'Agriculture



DIFFUSION COURRIER ARRIVE	
ORIGINAL POUR REPONSE	URSA
Copie pour éléments de réponse	Drs / Gm Ance
Copie pour information	
Observations	<input type="checkbox"/> Urgent

Monsieur Philippe LEONELLI  
Maire de Cavalaire-sur-Mer  
Hôtel de ville  
109 avenue Gabriel Péri  
CS 50150  
83240 CAVALAIRE-SUR-MER

Toulon, le 28.12.2022

Le Président

Affaire suivie par : Christophe LEMOINE  
Direction des infrastructures et de la mobilité  
Pôle territorial Fayence Estérel  
☎ : 04 83 95 66 30  
Nos réf : D22-04235  
Vos réf : URBANISME CS N° 2022 001903

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 22 novembre, vous avez sollicité l'avis du Département sur le projet de modification n°5 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Cette modification vise à permettre la réhabilitation d'un îlot en centre-ville à des fins de logements pour partie sociaux.

Dans l'hypothèse où les places de stationnement de cette opération seraient réalisées sur site en souterrain, il conviendra que l'accès se fasse sur la voirie de moindre importance. Aussi, le Département en tant que gestionnaire de voirie demande à ce que l'accès soit positionné sur la voie communale (avenue des Alliés), et non sur la RD 559 (avenue du Maréchal Lyautey).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Louis MASSON

